


Tous contribuables

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Le journal de Contribuables Associés

16 sept. - nov. 2020 - 2 €

 Les textes **surlignés**
sont des liens hypertextes.

Coup de gueule



Remaniements

Le gouvernement de Jean Castex se compose de 31 ministres et 11 secrétaires d'État ! Nous sommes loin de l'engagement de campagne d'Emmanuel Macron qui avait promis de ne nommer que 15 ministres au maximum...

À peine installée à la mairie de Paris, Anne Hidalgo s'est empressée de nommer pas moins de 37 adjoints, plus que ne compte de ministres le gouvernement Castex. Certains ont des titres farfelus, telle une adjointe à « la ville du quart d'heure » ou l'ex-journaliste Audrey Pulvar nommée adjointe à l'agriculture ! **F. D.**

Coup de cœur



Simplification administrative

Depuis le 28 juillet, il est possible de payer ses impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...) dans les bureaux de tabac, à condition que le montant ne soit pas supérieur à 300 euros. On peut y régler aussi ses amendes et certaines factures comme la cantine, la crèche, les frais d'hôpitaux. 5 100 buralistes devraient proposer ce service dans 3 400 communes. **J.-B. L.**

Sommaire

Brèves	2
Le Zoom	4
La vie de l'association	8
C'est vous qui le dites !	10
Le gaspillage	12

Édito

De l'argent public, en veux-tu, en voilà !



En France, depuis le début de la crise du Covid-19, il ne se passe pas une journée sans qu'un membre du gouvernement, qu'un élu, quand ce n'est pas le chef de l'État lui-même, ne nous annonce une aide par-ci, une aide par-là, à coups de milliards d'euros. Comme si l'argent n'avait plus de valeur. Ou bien si, la valeur de votre vie. Car avec la crise du Covid, l'État a réussi ce tour de force extraordinaire de nous faire croire que sans son intervention à tout bout de champ, nous allions tous mourir. Mais si l'État prétend nous sauver en nous endettant, une chose est sûre, c'est qu'il condamne les générations futures donc nos

enfants qui devront rembourser la dette. En réalité, peu lui importe car l'État républicain et ses grands commis cherchent à asseoir leur pouvoir sur nous, citoyens. **Si la technocratie a pris le pouvoir**, ce que nous attendons, ce n'est pas d'avoir un État gérant – rôle dans lequel il est d'ailleurs très mauvais puisque ce n'est pas le sien – mais un État garant. Garant de notre sécurité, de la justice, de nos libertés de citoyens responsables dans une démocratie mature et non infantilisante. À l'heure où le fossé se creuse entre l'État français hors sol et ses citoyens contribuables, il est plus qu'urgent d'unir nos voix avec *Contribuables Associés* afin de nous faire entendre. Ensemble, nous sommes plus forts.

Il a osé le dire...

Grâce à la bureaucratie et au socialisme, il n'y aura bientôt que deux partis en France : ceux qui vivent de l'impôt et ceux qui en meurent.

Achille Tournier, écrivain
Pensées d'automne (1921)



Besoin de financement de l'État pour 2020

361 milliards €

Brèves

Séгур

Le Ségur de la santé a octroyé 8,1 milliards d'euros aux personnels hospitaliers. Méritants ou non, les agents administratifs et techniques (34 % des effectifs) ont été traités sur un même pied d'égalité que les personnels soignants en matière de revalorisations salariales et autres primes. La débureaucratization de la santé, ce n'est pas pour tout de suite...

Fraudes sociales

Au moins 287 millions d'euros de fraudes à l'Assurance maladie en 2019, selon le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie. La fraude identifiée est surtout le fait des professionnels de santé et de filières organisées.

Ardoise

En 2020, la France va devoir lever 361 milliards d'euros dont 136 milliards pour rembourser la dette venant à échéance et 222 milliards pour financer le déficit budgétaire, selon l'Agence France Trésor.



En hausse

Anne Vignot

La maire écologiste de Besançon nouvellement élue a renoncé à ses frais de représentation (300 euros par mois). Choquée par le niveau de rémunération des membres du cabinet du maire, elle va baisser le plafond des salaires de 30 %.



En baisse

Jean-Marc Defrémont

Moins d'un mois après son élection, le nouveau maire Europe-Écologie-Les Verts de Savigny-sur-Orge (Essonne, 36 800 habitants) a augmenté ses indemnités, ainsi que celles de ses 11 adjoints, de 15 %.

© Conrado / Shutterstock



PLAN DE RELANCE

Qui veut (encore) perdre des milliards ?

Les pays qui se sortent le mieux de la crise du Covid-19 sont ceux qui ont réduit depuis des années leur dette publique, diminué leurs dépenses et entrepris des réformes structurelles. Il n'y a pas de secret... mais cette politique de bon sens n'est pas celle de nos gouvernants actuels et passés. Juste avant le confinement, la santé budgétaire de la France était déjà au plus mal : la Cour des comptes s'alarmait du redressement « *quasiment à l'arrêt* » des finances publiques. Une crise sanitaire et un confinement massif plus tard, rien ne va plus. La crise économique post-confinement s'annonce sérieuse pour toute la planète et gravissime pour la France, selon les analystes de l'OCDE. Et pour la quatrième fois en 45 ans, après les plans de

relance qui ont fait suite aux chocs pétroliers de 1975 et 1981, puis à la crise des subprimes en 2008, le gouvernement Castex va rendre public le sien, le 3 septembre. A l'heure où nous bouclons ce numéro, il se dit que les dépenses engagées devraient s'élever à 100 milliards d'euros. Les trois précédents plans de relance se sont soldés par autant de coûteux échecs financés via la matraque fiscale. Et il y a fort à craindre que l'Histoire ne se répète, car ce n'est pas à coups de milliards de dépenses publiques et d'endettement massif que l'on remet un pays en marche après une crise économique, ni en appauvrissant ses citoyens. Au final, ce sont bien eux qui le financent ce plan de relance...

Jean-Baptiste Leon



Combien ça vous coûte ?

Convention citoyenne pour le climat = 5,4 millions d'euros

Si la Convention citoyenne pour le climat a accouché de mesures souvent liberticides ou néfastes pour l'économie, sans parler de l'opacité du tirage au sort et de la mainmise en son sein d'ONG et de lobbies écologistes, peu de personnes se sont interrogées sur son budget et donc son coût pour les contribuables. Près de 5,4 millions d'euros ont été ainsi attribués au Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour l'organisation et l'animation de cette convention citoyenne. Le détail de ce budget est assez

éclairant puisque, par exemple, près de 286 000 euros ont été alloués au seul tirage au sort. Si le premier poste du budget reste l'animation de la convention (33,7 %), en deuxième position on retrouve les défraiements, les indemnités et la prise en charge des frais de garde des enfants des participants (27,8 %). Les contribuables seront enfin heureux d'apprendre que leur argent a servi aussi à financer l'empreinte carbone de cette convention à hauteur de 0,2 % du budget...

Arnaud Menu

Syndicats : les chiffres-clés

 **2,2 millions de syndiqués** 
salariés et retraités
Taux de syndicalisation : **8,8 % des salariés**
C'est le taux de syndicalisation le plus bas des pays riches

 **Fonction publique** 
50 000 syndiqués
« équivalents temps plein »
sont mis à disposition de leur syndicat

 **Nombre moyen de jours de grève** 
par an pour 1000 salariés*



 **59% des Français**
estiment que les syndicats
sont un élément de blocage

 **Financement de l'activité syndicale** 
France : 4 milliards € par an
Ressources propres de 3 à 4 %

 **90% des ressources**
proviennent des employeurs
soit 3,5 milliards €
dont 1,34 milliard dans la fonction publique


Subventions publiques directes
Plus de 180 millions € par an


Taxe syndicale en 2018
126,8 millions €

*Moyenne entre 2008 et 2017, sauf France : 2008-2016
Sources : Fondation Hans-Böckler, Institut Elabe, OCDE, Rapport Perruchot.

Ce qui doit changer !

Deux mesures à prendre

1. Supprimer le financement public des syndicats : depuis des décennies la plupart des réformes importantes décidées par des gouvernements français et approuvées par le Parlement ont été abandonnées à la suite de manifestations de rue lancées par des syndicats. La puissance publique n'a pas à subventionner des forces hostiles

à son action, qui sont motivées par des considérations politiques.
2. Supprimer le droit de grève pour les salariés des monopoles publics ; bénéficiant de privilèges accordés par l'État, les agents publics ainsi que les salariés fonctionnaires ou non des monopoles publics abusent du droit de grève. La contrepartie du statut de fonctionnaire doit être la suppression du droit de grève.

La chronique fiscale

par Olivier Bertaux
Expert fiscal

Le retour de la CRDS

© Contribuables Associés



Destinée au remboursement de la dette sociale, la CRDS devait s'arrêter en 2024. Suite à

la dérive des comptes sociaux liée au Covid-19 et surtout au confinement, il est prévu de la prolonger jusqu'en 2042, afin de trouver les 150 milliards d'euros dépensés par l'État en aides sociales diverses, la CRDS rapportant près de 8 milliards par an. Cette mesure est une augmentation d'impôt qui ne dit pas son nom. Les contribuables devaient récupérer 0,5 % de pouvoir d'achat en 2024 qu'ils ne retrouveront pas. Quand l'État paie, c'est au final le contribuable qui trinque.

Cette décision montre aussi que la dette publique atteint un tel niveau qu'il devient difficile de la faire croître brusquement de 150 milliards supplémentaires. D'où son cantonnement pour l'amortir et la rembourser à l'aide d'une recette ciblée : la CRDS. C'est inquiétant puisque cela révèle que la dette est devenue intenable mais aussi rassurant si l'État montre ainsi avoir compris qu'une dette se rembourse toujours un jour ou l'autre.

La prolongation de la CRDS est la reconnaissance de ce que doit être un impôt : un taux très bas donc presque indolore, une assiette très large (même les allocations familiales y sont soumises) et un recouvrement très simple.

Autrement dit, le gouvernement reconnaît qu'une **flat tax** telle que le préconise *Contribuables Associés* n'est pas forcément une mauvaise solution.

À condition de supprimer en échange tous les impôts qui coûtent cher pour ne rien rapporter.



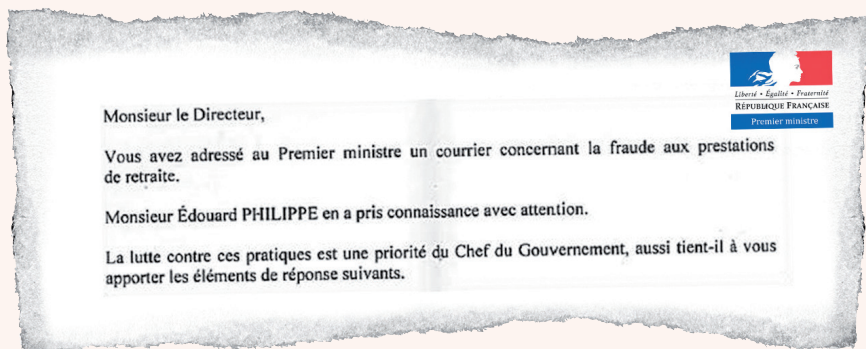
Victoires pour les contribuables !

Fraudes aux retraites à l'étranger, remboursement de l'augmentation de la CSG, suppression de la réserve parlementaire, contrôle des frais de mandat... Le combat fut de longue haleine mais la pression citoyenne a fini par payer. Contribuables Associés a obtenu ces dernières années de grandes avancées. Nos combats s'inscrivent dans la durée et l'expérience le montre : seule une action concertée, appuyée par les contribuables français, peut provoquer une prise de conscience de nos responsables.

Ce n'est que lorsque les citoyens se taisent qu'ils ne sont pas entendus.

Retour sur nos principales victoires depuis 2017.

Fraudes aux retraites à l'étranger. Après notre mobilisation, le gouvernement serre la vis



Grâce à l'action des *Contribuables Associés*, le gouvernement a décidé d'intensifier la lutte contre les pilleurs des caisses de retraite françaises à l'étranger. *Contribuables Associés* avait alerté le Premier ministre sur ce scandale. Notre action a fait bouger les lignes. De nouvelles mesures sont entrées en vigueur au mois d'octobre 2019.

C'est suite à la pétition de *Contribuables Associés* signée par 41 000 Français que nous lui avons trans-

mise en 2018, qu'Édouard Philippe s'est engagé auprès de notre association à lutter contre ces pratiques. Dans un courrier adressé en mars 2018 à *Contribuables Associés* (un extrait de celui-ci-dessus), le Premier ministre nous détaillait les actions qu'il comptait engager auprès des administrations concernées, des caisses de retraites, des partenaires bancaires et des consulats. Conséquence, **les modalités de délivrance du certificat de vie qui prouve l'existence du retraité**

ont modifiées depuis le mois d'octobre 2019 pour lutter contre la fraude. Et dorénavant, seules les autorités locales désignées auprès des caisses de retraite sont aptes à remplir le document. Jusqu'à présent chacun des organismes de retraite adressait son propre certificat de vie et les caisses ne se coordonnaient pas entre elles pour recouper leurs informations. La complexité du système facilitait les fraudes... Ces dernières années, on a vu une multiplication des fraudes consistant à ne pas déclarer le décès d'un retraité. Comme ce faux bénéficiaire de 117 ans en Algérie, relevé par la Cour des comptes. S'il existait, il serait le doyen de l'humanité... Ce sont près de 200 millions d'euros qui seraient fraudés chaque année, sur les 6,5 milliards d'euros de retraites versés hors de nos frontières. Principalement en Algérie (un quart des pensionnés de l'étranger), au Portugal, en Espagne, au Maroc et en Italie. **La campagne de mobilisation** de *Contribuables Associés* visait à mettre un terme à ce scandale. Mission remplie !

HAUSSE DE LA CSG : LES CONTRIBUABLES DISENT NON À MACRON



Contribuables Associés obtient le remboursement de l'augmentation de la CSG

119960 contribuables ont signé notre pétition « CSG : arrêtons le massacre ! » Et *Contribuables Associés* a fait reculer le gouvernement : l'annulation de la hausse de 1,7 % de la CSG pour les pensions inférieures à 2000 euros a profité à 5 millions de retraités en mai 2019.

Rappelez-vous, à peine élu, Emmanuel Macron avait décidé d'augmenter la CSG. Les retraités en furent les premières victimes. Face à cette nouvelle augmentation de taxe insupportable, les membres de *Contribuables Associés* se sont massivement mobilisés afin de faire reculer le gouvernement : ils furent 119960 contribuables à signer notre pétition « CSG : arrêtons le massacre ! » Et la mobilisation a payé ! Emmanuel Macron a fait marche arrière : l'annulation de la hausse de 1,7% de la CSG pour les pensions inférieures à 2000 euros a profité à 5 millions de retraités en mai 2019. Le trop-perçu de la part de l'État leur a été reversé, soit un versement de 150 euros en moyenne. Cette victoire est le fruit d'un travail de tous les jours : campagnes de pétitions, passages dans les médias, articles dans la presse, rendez-vous avec les parlementaires, courriers au président de la République et au

Premier ministre, relais sur les réseaux sociaux... Finalement, notre voix, avec celle des opposants à cette mesure, s'est ENFIN fait entendre. Victoire pour les retraités, victoire pour les contribuables.

Fini l'amende pour le paiement des impôts par chèque !

Après avoir interpellé à plusieurs reprises Gérald Darmanin, le ministre des Comptes publics, et fait pression sur les élus, *Contribuables Associés* obtient, en décembre 2018, la suppression de l'amende pour les contribuables qui règlent leurs impôts par chèque.

Cela a mis plus d'un an. Mais au final, notre mobilisation a porté ses fruits ! Cette mesure peut sembler anecdotique, elle a mis pourtant fin à une réelle injustice. Une bonne décision qui ne dédouane pas pour autant le gouvernement de sa funeste politique de matraquage fiscal. Le vendredi 7 décembre 2018, Gérald Darmanin a annoncé la suppression des pénalités de 15 euros minimum en cas de paiement des impôts par chèque. *Contribuables Associés* avait pris ce problème à bras-le-corps en septembre 2017. Gérald Darmanin nous avait enfin entendus, après moult relances de la part de notre association et du député des Ardennes, Pierre Cordier, avec lequel *Contribuables Associés* a travaillé sur ce dossier.

On a eu la peau de la réserve parlementaire !

La fin de la réserve parlementaire en juillet 2017 (un coût de 137 millions d'euros par an), c'est nous ! Cette enveloppe clientéliste permettait aux députés et sénateurs d'arroser les associations et collectivités territoriales de leur circonscription. 10 ans de combat obstiné de *Contribuables Associés* et la victoire au bout.

Ce qu'il fallait entendre par « réserve parlementaire » était un ensemble de subventions d'État qui a permis aux parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat de financer des « investissements de proximité ». Chaque parlementaire pouvait proposer, selon son bon vouloir, l'attribution de subventions à hauteur de 130 000 à 140 000 euros annuels en moyenne. Chaque année, plus de 10 000 subventions étaient attribuées. Le rôle d'un parlementaire est de voter la loi, de contrôler l'action du gouvernement, d'évaluer les politiques publiques. Il n'a pas pour mission de distribuer des cadeaux électoralistes financés par l'argent de nos impôts. *Contribuables Associés* s'est mobilisé pendant plusieurs années pour faire supprimer cette pratique qui aura coûté 1 milliard d'euros aux contribuables pour la seule période 2009-2016. En 2012, nous avons adressé à Claude Bartolone – président de l'Assemblée – une pétition signée par 25 000 Français qui exigeait un contrôle des dépenses des députés. Cette pétition avait conduit, pour la première fois, à la publication des bénéficiaires de la réserve parlementaire des députés. Pendant des années, *Contribuables Associés* a décerné « les lingots d'or

Réserve parlementaire



Pétition : mettons fin au clientélisme !



Nos combats en cours

- Maîtriser les dépenses budgétaires de l'État et des collectivités locales
- Maîtriser la dette publique
- Baisser les hauts revenus de la fonction publique
- Plafonner la rémunération des présidents des autorités administratives indépendantes
- Plafonner la rémunération des anciens présidents de la République
- Obtenir une réelle transparence dans l'attribution des subventions publiques aux associations et syndicats
- Obtenir une commission d'enquête parlementaire sur les dépassements budgétaires des chantiers publics

du clientélisme » aux cinq députés et sénateurs ayant utilisé leur cagnotte de manière manifestement intéressée et clientéliste. La réserve parlementaire a été supprimée à l'occasion de l'adoption des projets de loi pour la confiance dans la vie politique de l'été 2017. **Le combat a été long, mais la mobilisation des contribuables a payé !** Il reste beaucoup à faire pour en finir avec ces dépenses publiques inutiles qui coûtent une fortune aux Français. *Contribuables Associés* se battra jusqu'au bout pour stopper ces gaspillages inacceptables de l'argent public.

Frais de mandat. Les élus sous contrôle

Les parlementaires doivent justifier leurs dépenses depuis 2018. Une avancée obtenue de haute lutte.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque parlementaire doit être contrôlé sur ses frais de mandat au moins une fois au cours de son mandat. Cette avancée est une première victoire pour les contribuables, mais il faut aller encore plus loin : plutôt que d'opérer, comme le veut le nouveau système, un contrôle aléatoire a posteriori des dépenses, les frais de mandat doivent être remboursés sur présentation systématique de pièces justificatives, après avance faite par les députés. Les *Contribuables*

Associés se sont battus pendant des années (depuis 2009) pour faire changer les mentalités et obliger les parlementaires à justifier leurs frais car il n'est en rien acceptable que des élus puissent dépenser l'argent public sans aucun contrôle. Chaque député dispose d'une avance de frais de mandat de 5 600 euros brut ; c'est 6 110 euros par mois pour les sénateurs. Imaginez que pendant des décennies, **les parlementaires pouvaient acheter tout, absolument tout, avec leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)** et sans aucun contrôle. Par exemple, le député Alain Tourret avait pu s'offrir avec son IRFM, un téléviseur, un séjour dans un Club Med au Sénégal, des parties de golf, des billets de cinéma... Des dépenses qu'il dit avoir remboursées par la suite à l'Assemblée. Parmi nos actions, nous avons lancé en 2014, en partenariat avec le député Charles de Courson, une pétition sur la plate-forme Change.org qui a collecté près de 180 000 signatures. En février 2015, suite à notre mobilisation, le bureau de l'Assemblée nationale avait décidé une réforme de l'IRFM allouée aux députés, interdisant notamment toute « *nouvelle acquisition de biens immobiliers* ». Cette campagne avait obligé le député **Georges Ginesta** à déménager sa permanence parlementaire en une nuit d'une villa avec piscine à un immeuble... •

“ Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts ! ”

Mesdames et Messieurs les Députés Osez la transparence !

- Vous avez un salaire : **c'est normal**
- Vous avez des frais de représentation : **c'est normal**
- On vous rembourse ces frais sans justificatif : **ce n'est pas normal !**

Tous les salariés du public comme du privé justifient leurs notes de frais.
Vos indemnités c'est notre argent !

- **Écoutez les contribuables**
- Vous n'avez rien à y perdre
- Vous avez tout à y gagner



Pour que vive la démocratie
Mesdames et Messieurs les Députés, déposez le projet de proposition de loi sur la transparence des Indemnités représentatives de frais de mandat *

* Texte en ligne sur www.contribuables.org

BILLETIN DE SOUTIEN À RENVoyer À :
CONTRIBUABLES ASSOCIÉS 42 RUE DES JEÛNEURS 75002 PARIS

OUI, je souhaite que mon député soutienne la démarche de Contribuables Associés * :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Adresse courriel :

* Cachez cette case, si vous préférez que vos coordonnées ne soient pas communiquées et/ou échangées avec d'autres organisations commerciales ou associatives.

SOS hôpital

Contribuables Associés avait sonné l'alarme il y a 13 ans déjà !

En mars 2007, *Contribuables Associés* avait fait paraître une étude sur les dépenses hospitalières.

Notre association avait posé le problème bien avant qu'il ne soit d'une actualité brûlante... Nous avons préparé **cette étude** avec un statisticien médical qui reprochait déjà à l'État d'embaucher un trop grand nombre d'administratifs au détriment des personnels soignants. Extrait.

« Depuis 1945, les hôpitaux publics n'ont aucune comptabilité analytique sérieuse et donc aucun moyen de classifier précisément leurs coûts. Cette politique de l'autruche a consisté à reconduire sans précaution les coûts constatés d'une année sur l'autre et à faire absorber par le budget de l'État les dépassements et déficits, souvent systématiques. **Cette méthode revient à estimer le budget non en fonction des besoins réels, mais de ce qui est dépensé.** Cet aveuglement a été consacré en 1982 par la mise en place de la dotation globale annuelle de fonctionnement. Cette dotation était augmentée chaque année selon un taux directeur tenant compte principalement d'une supposée " *augmentation mécanique des dépenses* ", mais encadré par un " objectif national de dépenses d'assurance-maladie " (ONDAM). Le problème est que l'objectif en question n'a jamais été tenu. Dans la réalité, ce système revenait à considérer qu'une dépense est mécaniquement appelée à augmenter, sans se soucier de savoir s'il existe

au contraire des moyens de la diminuer. Dans ces conditions, personne ne s'est rendu compte que certains postes budgétaires représentaient une part beaucoup trop élevée des dépenses, à commencer par les frais de personnel. Ceux-ci représentent aujourd'hui près de 70 % des dépenses dans le public, contre 50 % dans le secteur privé. L'incidence n'est pas mince sur les dépenses hospitalières globales, même si l'affectation le plus souvent extrabudgétaire des dépenses immobilières explique partiellement cette disparité. **Voilà qui tord le cou à l'idée reçue selon laquelle les hôpitaux publics seraient en sous-effectifs.** Répandue par ceux qui prétendent défendre le service public de la santé, cette légende se heurte à une réalité têtue : 72 % du personnel médical assure aujourd'hui 64 % de l'activité hospitalière. Il y a, par exemple, plus d'infirmières de bloc opératoire dans le secteur public alors que près de 60 % de la chirurgie est pratiquée dans les cliniques privées sur la base du nombre de séjours ! Il ne faut pas s'étonner,



dans ces conditions, de ce que 75 % des hôpitaux publics soient aujourd'hui en déficit, voire en état de faillite technique. En mai 2006, **un rapport de la Cour des comptes a révélé que l'hôpital public était incapable de comptabiliser précisément ses effectifs.** La Cour dénonçait " *l'opacité et les lourdeurs* " de la gestion des ressources humaines, avec une multiplicité de statuts, des rémunérations réelles mal connues, des indemnités sans base légale accordées ici ou là " *sous la pression des crises sociales* ". La Cour a également mis en avant le flou régnant sur le temps de travail et les conditions d'application des 35 heures, avec la création de 38 000 postes non médicaux. Malgré cela, certains établissements manquent de personnel car les disparités sont énormes selon les hôpitaux ou les régions, et même entre services d'un même hôpital exerçant une activité équivalente ! La Cour, qui sait compter, a bien perçu l'enjeu : les dépenses de personnel " *représentent plus du quart des charges de l'assurance maladie* " ».



« Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public / privé »

Étude #8 de *Contribuables Associés*

par Guillaume Préval, avec la collaboration bénévole de Mohammed Qafli, statisticien médical. Mars 2007.

À télécharger gratuitement sur la boutique sécurisée de notre site internet

agir.touscontribuables.org/etudes

Pour recevoir gracieusement l'étude par courrier, contactez-nous au 01.42.21.16.24 ou adressez votre demande à Contribuables Associés 13 rue du Quatre-Septembre 75002 Paris.

Allocation de rentrée scolaire

© Assemblée nationale



Bravo à Pierre Cordier, député des Ardennes, qui a déposé, le 28 juillet dernier, la proposition de loi n° 3260

visant à « verser l'allocation de rentrée scolaire sous forme d'un titre spécial de paiement ». Trois millions de familles « modestes » sont concernées par l'ARS, pour un coût de plus de deux milliards par an pour le contribuable ! Le montant de l'ARS varie en fonction de l'âge de l'enfant : 469,97 euros de 6 à 10 ans ; 490,39 euros de 11 à 14 ans ; 503,91 euros de 15 à 18 ans. Cette proposition de loi vise à un meilleur contrôle des aides perçues afin qu'elles ne soient pas détournées de leur objet. Cette initiative parlementaire répond à une demande de *Contribuables Associés* qui se bat depuis des années pour que cette allocation serve effectivement à payer les fournitures scolaires et non le nouveau jeu vidéo à la mode ou le téléviseur dernier cri. 37 députés ont pour l'instant cosigné le texte de Pierre Cordier.

Propositions de loi

Contribuables Associés fait déposer régulièrement au Parlement des textes de loi qui résultent de notre combat pour les contribuables. Retrouvez sur la page dédiée de notre site internet touscontribuables.org/propositions-de-loi, les 69 propositions de loi que nous avons fait déposer depuis 2002, avec le nom du député dépositaire et le nombre de cosignataires. Nous pouvons vous communiquer cette liste par courrier. *Contribuables Associés* établit aussi un Argus des députés – argusdeputes.touscontribuables.org – qui rend compte du soutien ou non des députés aux initiatives qui visent à améliorer la situation des contribuables.

La vie de l'association

Hommage à Bernard Zimmern. Bernard Zimmern, cofondateur de *Contribuables Associés*, est décédé le 19 août, à l'âge de 90 ans.

Contribuables Associés, au départ, doit tout à Bernard Zimmern.

J'aurais pu croiser Bernard, dans les années soixante, quand il militait au Club « Technique et Démocratie », de Guy Barets, sous les couleurs duquel il allait d'ailleurs être candidat, à Nanterre, aux élections législatives de 1968. J'avais 20 ans, et lui quinze de plus. Mais ce n'est que 20 ans plus tard que nous nous sommes rencontrés, grâce à Xavier de Mazenod, collaborateur de Bernard à la FRAP, qui allait devenir l'iFRAP (car on lui contestait le droit de se dénommer « fondation », sic !). François Laarman était chargé de mission à l'Institut La Boétie (fondé par Bernard de La Rochefoucauld en 1978). Il portait l'idée de ce qui allait devenir, fin 1989, *Contribuables Associés*. Bernard a toujours été libre de toute appartenance partisane. Son combat consistait à introduire de la raison, ou au moins de la rationalité dans l'action politique, quel que soit le gouvernement. Il en déduisait des principes clairs en matière de fiscalité, de gestion publique, au service des entrepreneurs et de l'emploi. Toute sa vie, il s'est efforcé d'en convaincre les hommes politiques. Qui l'écoutaient souvent, le recevaient même, mais ne le suivaient que rarement... Mais Bernard ne se décourageait jamais ! Établi aux États-Unis pendant quelques années, pour mieux développer son laboratoire, il admirait l'action d'Heritage Foundation, créé en 1973 par Edwin Feulner, dont il devint l'un des grands donateurs. Il voulait reproduire ce modèle en France, mais comprit vite que notre législation fiscale était bien décidée à brider ce type de philanthropie



D.R.

civique... L'aisance financière que son travail et son intelligence lui avait procurée, il l'a mise largement au service de ses idées et de ses combats. C'est ainsi qu'il contribua financièrement et généreusement au démarrage de *Contribuables Associés*. Je peux témoigner de sa générosité. Bernard Zimmern était un homme simple et direct. Doté d'une volonté peu commune. D'une ténacité remarquable. Ses convictions l'emportaient sur toute autre considération. Avoir connu Bernard Zimmern est un grand privilège. Alain Dumait, cofondateur de *Contribuables Associés*.

Alain Dumait, cofondateur de Contribuables Associés

Bernard Zimmern a publié huit livres dont les titres illustrent ses centres d'intérêt et ses convictions : « À tout fonctionnaire son chômeur » ; « Les profiteurs de l'État » ; « Les fabricants de chômage » ; « La dictature des syndicats » ; « L'entreprise malade des fonctionnaires » ; « Contrôle fiscal, le piège » ; « Changer Bercy pour changer la France » ; « Inégalités, contrepartie de la croissance et du plein emploi ». Les 350 000 membres et l'équipe de *Contribuables Associés* présentent leurs condoléances à son épouse et à ses enfants, et sont fiers de rendre hommage à un fondateur de cette qualité.

Ils parlent de nous

Médias. Contribuables Associés à la télé, à la radio et dans la presse.

Dans le cadre de notre programme « Réformer pour libérer » nous avons organisé avec Sud Radio une semaine de partenariat où chaque jour un auteur de notre programme de réformes était interviewé par André Bercoff, dans son émission « Bercoff dans tous ses états ». Le programme « Réformer pour libérer » a été pensé par un groupe de citoyens éclairés de la société civile qui s'est uni afin de proposer un programme de réformes nécessaires au redressement de la France.

Lundi 6 juillet 2020



Avec **Jean-Philippe Delsol**, avocat et Président de l'IREF. « Les Français aiment la propriété mais pas l'Etat français et ses relais. »

Mardi 7 juillet 2020



Avec **Alain Mathieu**, président de *Contribuables Associés*. « Dépenses publiques et économies possibles. »

Mercredi 8 juillet 2020



Avec **Jean-Thomas Lesueur**, délégué général de l'Institut Thomas More. « Le jacobinisme est devenu un étatsisme technocrate. »

Jeudi 9 juillet 2020



Avec **Emmanuel Martin**, Docteur en économie. « Dette et illusion fiscale. »

Vendredi 10 juillet 2020



Avec **Laurent Pahpy**, économiste. « Il y a une déconnexion totale entre ce que vivent les agriculteurs et ce qu'on entend dans le débat public. »

Mais aussi dans

Hebdo Bourse Plus, Le Progrès, Breizh-Info, Lectures françaises, Dernières Nouvelles d'Alsace, La Dépêche, Midi Libre, Le Journal du dimanche, Vaucluse Hebdo, Tarn Libre, La Voix du Nord, L'Est Républicain, La Provence, Économie Matin...

Depuis le 15 juin 2020,

Contribuables Associés a effectué **64 passages dans les médias** :
5 passages radio et **59 articles de presse**.
Soit en moyenne **1,5 passage médias** par jour.

Publications

agir.touscontribuables.org/accueil-boutique

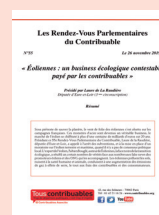
Démocratie directe



Loin de susciter le chaos, la démocratie directe vient en renfort des élus. Et ce, pour un rapport coût-efficacité

sans pareil. François Garçon, président de l'association Démocratie Directe pour la France (DDF), le démontre dans l'étude #37 de *Contribuables Associés* « **Démocratie directe : l'exemple suisse** ».

Éoliennes



Sous prétexte de sauver la planète, le vent de folie des éoliennes s'est abattu sur les campagnes françaises, le tout

aux frais des contribuables et des consommateurs. Les tenants et aboutissants de cette arnaque expliqués ici : « **Éoliennes : un business écologique contestable payé par les contribuables** »

Rendez-vous Parlementaire du Contribuable n°55.

Ces deux publications sont en téléchargement gratuit sur notre boutique en ligne. Pour les recevoir en version « papier », contactez-nous.

Le Livre noir des gaspillages



L'enquête choc de Contribuables Associés sur les gaspillages de l'argent public.

Par Jean-Baptiste Leon, notre directeur des publications. 100 pages en couleur avec infographies, photos et dessins de Miège et Trez. 15 euros, frais de port offerts.



Contribuables Associés et vous

Merci à vous, chers membres de notre association. C'est grâce à votre indéfectible soutien que notre équipe peut se battre au quotidien pour la défense des contribuables.



Étatisme

Pour le malheur des Français, nous avons une tradition étatiste, colbertiste, bonapartiste, gaulliste ; tous les « istes » possibles qui signifient que l'État est tout-puissant et que les citoyens n'ont qu'à accepter la servitude et la soumission !

@etatlabyrinthe sur Twitter



Gaspillage

Merci Contribuables Associés de veiller à la bonne utilisation de l'argent public (nos impôts). Cet exemple est hallucinant : 103 000 euros pour des panneaux photovoltaïques non branchés à Roubaix.

Isabelle d'Halluin sur Twitter

Un gaspillage dénoncé dans le [Tous contribuables n°15 de juin-août 2020](#).



Éoliennes

Les coûteuses, laides et polluantes éoliennes ne pourront jamais remplacer l'énergie nucléaire...

Jean Merois, courriel

Merci à **Daniel Maingaud** de Savigny-en-Véron (37) pour nous avoir signalé le gaspillage de la nouvelle capitainerie de l'île de Groix, à lire page 12.

C'est vous qui le dites !

Les responsables ne doivent pas être épargnés !



La crise du coronavirus a rebattu les cartes des ressources de la plupart d'entre nous. Au bas de l'échelle les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, petits patrons de secteurs particulièrement touchés : spectacles, restauration, sous-traitants d'entreprises à l'arrêt. Pour un bon nombre c'était revenu zéro, et même pire, disparition définitive chez certains. Un peu plus haut on peut trouver les salariés à façon, à la tâche, qu'on appelle selon les besoins, balayeurs ou techniciens de surface, coursiers, salariés précaires en somme. Ensuite, il y a les salariés plus réguliers mal indemnisés dans les petites boîtes, mieux dans les grosses. Et puis en haut, les gens mensualisés, secteur public en tête avec les grands fonctionnaires et grands élus qui ont pris les décisions et cadré les dispositions de blocage quasi général de l'économie du pays. Ce qui ne s'était jamais produit dans le passé, même avec des pandémies plus graves que celle du Coronavirus : grippe espagnole, asiatique, de Hong Kong. Un effort de solidarité de la haute fonction publique sur ses salaires et traitements, indemnités diverses, comme le propose *Contribuables Associés*, est largement compréhensible. Il serait quand même paradoxal que ceux qui ont décidé du blocage du pays et qui vivent grâce à l'argent de ceux qu'ils ont contraints, ne l'oublions pas, soient les seuls à ne pas subir pécuniairement les effets du bouleversement économique engendré.

Jacky Thomas, Vosges

On nous saigne à blanc !

Au « sommet » de l'État on dépense sans compter, on vit dans un luxe absolument injustifié, on vit dans le faste, on pète dans la soie... On vient nous blablater sur une dette colossale en grande partie engendrée par ces dépenses monumentales et on nous saigne à blanc pour rembourser tout ce gâchis ! Ce système est à éradiquer de toute urgence.

Erika E. sur notre page Facebook

Site internet

Vraiment j'aime de plus en plus le site internet de *Contribuables Associés* et je vous invite à le suivre, il dénonce tous les abus et gaspillages de notre République, de ses institutions et autres niches à privilèges.

Isabelle F. sur notre page Facebook



Le gaspillage

Le lauréat du n°15

Nos lecteurs ont voté pour



1. Les vacances des fonctionnaires de Bercy → 62 %
2. Les panneaux photovoltaïques de Roubaix → 24 %
3. Les Ateliers de la danse de Lyon → 14 %



Pour écrire à la rédaction :

Tous contribuables 13 rue du Quatre-Septembre 75002 Paris
contact@contribuables.org

Association de malfaisants

Bravo pour votre campagne ! Je pense que la CGT doit être attaquée sous trois angles. Elle est financée de façon obscène par de l'argent public dont ses fonctionnaires vivent grassement (voir l'affaire Lepaon). Son rôle et ses propositions sont toujours antinationales, contraires aux libertés, opposés à la réussite individuelle ou collective. Et ses actions ne vont jamais dans l'intérêt des salariés du privé comme du public. Par son jusqu'auboutisme obsessionnel (« le rapport de force » est l'horizon indépassable de la pensée CGTiste), elle est le contraire d'un syndicat de défense des travailleurs... La CGT n'est qu'une association de malfaisants, engraisée par l'argent public, dont le rôle politique et révolutionnaire a disparu (en même temps que celui du PCF dont elle était un appendice) et dont la seule justification est de faire vivre ses permanents incapables d'accomplir un travail productif à valeur ajoutée dans le monde réel...

Brendan Le Strat, Brest

RSA

J'espère que le ménage va être fait sur les quotas des personnes résidants à l'étranger et percevant indûment le RSA en France. À l'heure des restrictions budgétaires, ces bénéficiaires doivent être passés au peigne fin pour être suspendus. Car il y a eu assez d'abus.

Rosa R., courriel

Tous contribuables

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Le journal de Contribuables Associés

Trimestriel d'informations générales

n°16 Septembre – Novembre 2020

Éditeur : Contribuables Associés

Association Loi 1901 – JO du 7 mars 1990

Siège social :

13 rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris

Tél : 01.42.21.16.24

www.touscontribuables.org

contact@contribuables.org

Directeur de la publication : Alain Mathieu

Directeur de la rédaction :

Eudes Baufreton

Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Leon

Ont collaboré à ce numéro :

Olivier Bertaux, Alain Dumait, Fabrice Durtal, Marie Laudet, Arnaud Menu, Trez.

Conception graphique :

guillaume@cyclope.net

Imprimeur : CENTR'IMPRIM

rue Denis-Papin ZI La Molière

BP 16 36101 Issoudun Cedex

Abonnement : 1 an, 4 numéros : 8 €

Dépôt légal : 3^e trimestre 2020

ISSN 1297-1867 – **CPPAP** 1223 G 93254

Tirage : 60 000 exemplaires

Ce numéro a été bouclé le 28 août 2020.

Bulletin d'abonnement

TC2009A001

Oui, je m'abonne à **Tous contribuables**
pour 1 an, 4 numéros au prix de 8 €

M. Mme. Mlle. – Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse e-mail : _____

J'ajoute un don pour vous aider à informer et mobiliser
un maximum de Français avec **Tous contribuables**

J'envoie un chèque à l'ordre de **Contribuables Associés** d'un montant de : €
Contribuables Associés, 13 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, en vous adressant à **Contribuables Associés** – 13 rue du Quatre-Septembre 75002 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'autres organismes à but non lucratif et entreprises privées dans le cadre de leur propre campagne de prospection, cochez cette case .

« **Les Contribuables Associés font un super travail. Ils mériteraient 10 minutes dans les JT tous les jours pour lancer les alertes !**

On a besoin d'éthique dans ce pays, c'est une priorité. »

Alex Renaud sur Twitter

Pierre Moscovici

J'ai reçu le dernier numéro de *Tous contribuables*. Et je dois signaler que j'approuve entre autres totalement le coup de gueule formulé contre la nomination de Pierre Moscovici en tant que Premier président de la Cour des comptes. Énarque biberonné depuis toujours à l'argent public, grand officiant dans le passé quant à distribuer l'argent des générations futures au travers de dettes publiques insensées, je ne comprends pas qu'on nomme à ce poste quelqu'un qui s'est fait le chantre de la dépense publique depuis des décennies. Déjà sa nomination en tant que commissaire européen « aux sous » avait fait polémique. Déjà Didier Migaud qu'il remplace sortait de sérails pas très regardants et rigoureux sur la question. Mais là, c'est le pompon !

Jamas

sur notre site internet



Socialisme

« **Le socialisme s'arrête quand les autres n'ont plus d'argent** » disait Margaret Thatcher. Lorsque ça arrivera, rappelez-moi d'attraper tous ces loustics, histoire qu'ils remboursent tout ce qu'ils ont volé aux autres, à défaut de leur faire rendre gorge !

Benoît H.

sur notre page Facebook

Le gaspillage



Quel gaspillage vous paraît le plus insupportable ?
Donnez-nous votre avis !

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.



© Capture d'écran Ouest-France.fr

750 000 euros HT

La capitainerie de l'île de Groix

Pour faire face à l'afflux de touristes (avant le Covid-19), la commune de Groix a décidé de construire à Port-Tudy une nouvelle salle d'attente pour les passagers venant du continent, ainsi qu'une nouvelle capitainerie. La municipalité a fait ce choix plutôt que de restaurer les infrastructures existantes. Il a fallu réaliser 24 forages (10 à 15 m de profondeur) pour couler les pieux en béton qui vont supporter la structure, « *comme si on construisait une cathédrale* » s'amuse un élu dans *Ouest-France*... Le tout pour 750 000 euros hors taxes. Depuis le lancement du projet, en 2017, le montant des travaux financés par les collectivités locales a presque doublé. L'inauguration du chef-d'œuvre est prévue pour cet automne. **F. D.**



© www.economie.gouv.fr

300 000 euros par mois

L'application StopCovid

Censée informer les utilisateurs ayant été en contact avec une personne contaminée, l'application de traçage numérique du gouvernement StopCovid a accumulé polémiques et retards. Ce qui a entraîné le jour de son lancement en France une vague de téléchargements de l'application catalane du même nom... 2,5 millions de Français auraient téléchargé l'application mais un utilisateur sur quatre l'a désactivée... Au 28 août 2020, 72 personnes seulement avaient partagé leur signalement de maladie à StopCovid. Pour moins de 100 notifications envoyées par l'application en trois mois. Et ce pour un coût d'hébergement entre 200 000 et 300 000 euros par mois ! Un prix bien supérieur au marché, selon les experts. **F. D.**



© D.R.

Coût non communiqué

La fontaine « féministe » de Nantes

Cette fontaine en grès de 3 mètres de haut imaginée par l'artiste Elsa Sahal se veut une réponse au Manneken-Pis bruxellois et un « *hommage aux figures de la féminité triomphante* ». Déjà exposée à Paris en 2012, la « fontaine » a été installée au mois d'août dans la capitale des Ducs de Bretagne, dans le cadre du festival « Le Voyage à Nantes ». Le Voyage à Nantes est une SPL, une société publique locale à vocation touristique et culturelle, qui déborde d'argent public, comme toutes les « œuvres » installées. Depuis 2011, cette structure a reçu plus de 120 millions d'euros de subventions de fonctionnement – soit 200 euros par habitant de Nantes Métropole – pour des exercices chaque année déficitaires... **A. M.**

Chaque gaspillage d'argent public est une insulte faite aux contribuables. Participez à cette rubrique en nous faisant part d'une dépense scandaleuse.

Courriel : contact@contribuables.org